



# PROGRAMME

ELECTION DU 27 JUIN 2022

---

ENSEMBLE POUR UN ENGAGEMENT TOTAL

Sylvain **LASPALLES**  
Laurent **SEYTE**

**BÂTONNAT 2023 - 2024**

---

# NOTRE VISION

Investis depuis plusieurs années dans la vie ordinaire, nous sommes attachés à notre Barreau et à sa diversité.

Nous souhaitons vous fédérer autour de plusieurs priorités.

Nous travaillerons en équipe.

Nous nous répartirons les missions au regard de nos domaines de compétence dans un but d'efficacité et d'économie.

## NOTRE ENGAGEMENT

**Ecouter, débattre, choisir, agir, communiquer**

## UN OBJECTIF

**L'unité**



---

# CONFRATERNITE - SOLIDARITE

Nous entendons rassembler le Barreau autour de valeurs communes de confraternité, d'égalité, et de solidarité.

Notre déontologie sera le centre de tous nos projets.

## Intégration des jeunes avocat(e)s

Nous favoriserons l'intégration des avocat(e)s dès leur prestation de serment.

Nous convierons, dès les premiers jours du mois de janvier prochain, tous ces avocat(e)s à une **journée d'intégration**.

Cette journée sera l'occasion de leur présenter les différents services de l'Ordre et leurs interlocuteurs, les services de la CARPA, les membres du Conseil de l'Ordre, dont les référents collaboration et les membres de la Commission Jeune Barreau.

Ils seront aussi informés des diverses permanences organisées par l'Ordre et des conditions pour être désignés (formations et tutorat).

Dans une démarche d'accompagnement et de solidarité, nous proposerons la création d'un dispositif « **Ma première déclaration d'appel** ».

Une cellule d'avocat(e)s spécialisé(e)s dans la procédure d'appel sera ainsi créée pour aider les plus jeunes d'entre nous à formaliser leur premier appel. Une consultation leur sera, à ce titre, dispensée. L'Ordre prendra en charge le coût de ce dispositif.

## Pôle confraternité et mentorat

Nous créerons au sein de la Commission cohésion et solidarité, un pôle confraternité.

Nous souhaitons développer au sein de ce pôle un **programme de mentorat**.

Dans notre Barreau, la solidarité et l'entraide ont toujours existé et les confrères les plus expérimentés ont toujours aidé ceux possédant moins d'expérience. Mais il est parfois intimidant pour un jeune confrère de s'adresser à un confrère plus expérimenté.

Concrètement, mentor et mentoré se portent volontaires, puis sont jumelés pour un certain temps.

Il s'agit de favoriser l'échange d'expériences et la transmission de nos valeurs.

En s'investissant dans ce processus, l'objectif du mentoré est d'identifier un ou des besoins dans une ou des facettes de sa vie professionnelle.

En offrant son temps et en partageant son savoir, le rôle du mentor est de fournir une écoute attentive, un encouragement, des conseils avisés qui amèneront le mentoré à s'épanouir dans l'atteinte de ses objectifs tout en limitant les écueils sur sa route.

Les jeunes avocat(e)s seront informé(e)s de ce dispositif dès la journée d'intégration.

La convivialité menant à la confraternité, nous favoriserons l'organisation d'évènements sportifs (rugby, football, golf, padel...) et d'évènements culturels.

---

## Collaboration

La collaboration libérale est un **bien commun très précieux**.

Spécificité de notre profession, elle se doit d'être une opportunité tant pour les collaborateurs que pour les collaborateurs.

Or les cabinets toulousains rencontrent, depuis maintenant plusieurs mois, des difficultés pour recruter des collaborateurs et ce malgré le nombre de jeunes confrères qui embrassent la profession.

Un tel constat étant posé, une solution ne peut être trouvée sans revenir aux origines de ces difficultés.

Si une partie du problème résulte de l'inadéquation entre les besoins des cabinets et les aspirations des jeunes avocats, une autre partie réside dans les craintes que le statut de la collaboration engendre chez les collaborateurs.

Pour nombre de jeunes avocat(e)s, le statut de collaborateur est en effet synonyme d'insécurité, de dépendance économique et d'impossibilité de développer une clientèle personnelle.

Si ce constat peut reposer sur des éléments objectifs tant le statut de collaborateur a pu parfois être dévoyé par certains, il est essentiel de rappeler que ce statut a été mis en place en raison de besoins spécifiques de la profession et que nombre de cabinets jouent le jeu de la collaboration.

Ce statut, essentiel à la pérennité de nos cabinets, permet en parallèle aux jeunes avocat(e)s de se former, de se perfectionner et d'acquérir de l'expérience au contact du collaborant tout en s'assurant un revenu stable. Au fur et à mesure que le collaborateur gagne en compétence, il gagne en indépendance.

Il est donc essentiel de **favoriser des liens de qualité avec l'Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées** notamment pour que, dès le début de la scolarité, l'attention des élèves soit attirée sur les domaines d'activité pour lesquels les cabinets sont à la recherche de collaborateurs.

Des rencontres entre les élèves et des collaborateurs doivent intervenir durant la scolarité à l'école, au stade du stage en cabinet, pour favoriser la conclusion de conventions de stage puis de contrats de collaboration.

Les référents collaboration interviendront à l'école afin de présenter ce statut et ses avantages tout en assurant les futurs avocat(e)s de leur disponibilité et de leur présence si nécessaire.

L'attractivité de ce statut ne saurait par ailleurs être renforcée sans lutter efficacement contre les abus.

**Un autre axe de travail consiste donc à être très attentif au contrôle de l'exécution des contrats et à sanctionner les comportements qui doivent l'être.**

Un contrôle a priori du Conseil de l'Ordre intervient déjà à la signature de chaque contrat et avenant au contrat de collaboration.

Le Conseil de l'Ordre doit en outre désormais veiller à l'observation des devoirs des avocats, ainsi qu'à la protection de leurs droits tout au long de la collaboration.

L'Ordre sera mobilisé et très attentif au contrôle a posteriori de l'exécution des contrats. Il communiquera sur le nombre de saisines et le sort des procédures.

Un audit sera réalisé dès le début de notre mandat pour déterminer si les modalités de contrôle actuelles sont efficaces et suffisantes.

Un **guide des bonnes pratiques** reprenant les règles applicables en matière de collaboration (locaux, mise à disposition des moyens matériels, rétrocession, période de repos rémunérés et suspension du contrat de collaboration ...) sera transmis aux avocat(e)s afin que chacun puisse avoir un niveau d'information suffisant.

---

# ORDINALITE COLLABORATIVE ET PARTICIPATIVE

Nous nous attacherons à poursuivre le mouvement de modernisation et d'ouverture de l'Ordre initié depuis plusieurs années.

L'Ordre est l'affaire de tous.

## Communication, transparence

**Notre objectif est de rapprocher l'Ordre des avocat(e)s.**

Cet engagement suppose une plus grande transparence sans laquelle les avocat(e)s se sentent éloigné(e)s des décisions prises par leur Bâtonnier et les membres du Conseil de l'Ordre qui l'entourent.

Nous proposerons la diffusion systématique de l'ordre du jour du Conseil de l'Ordre, limitée aux questions professionnelles, aux avocat(e)s et aux syndicats.

Nous veillerons à ce que des rapports écrits soient rédigés par les membres du Conseil de l'Ordre afin que les décisions soient prises en parfaite connaissance du sujet soumis au vote.

Les rapports relatifs aux questions professionnelles seront ensuite publiés rapidement sur notre site.

Nous favoriserons le **travail collectif** au sein du Conseil de l'Ordre en particulier pour l'ensemble des questions professionnelles ; et nous inciterons à la constitution de groupes de travail sur ces questions.

Les procès-verbaux du Conseil de l'Ordre seront aussi publiés, à l'exception des informations par nature confidentielles.

Nous engagerons immédiatement une réflexion sur nos outils de communication, en interne et en externe.

Nous réinstituerons la Commission communication et nous l'ouvrirons à tous les avocat(e)s.

Cette commission sera dotée d'un budget propre et aura notamment pour mission de développer des campagnes de publicité au niveau local.

Elle aura également la charge de réfléchir à la communication ordinale.

Nous favoriserons en interne une communication aux avocat(e)s par domaines d'activité, au sein ou en complément de la newsletter hebdomadaire.

Une newsletter personnalisée sera développée en fonction des choix de domaines d'activités réalisés par les consœurs et les confrères, qui seront invité(e)s à s'inscrire sur des listes de diffusion par champs de compétence.

Une newsletter bimensuelle sera dédiée aux seules formations, notamment celles à destination des avocats de permanence pour une meilleure visibilité.

---

## Commissions par domaines d'activité

Nous poursuivrons et nous amplifierons le mouvement d'incitation à la participation et à l'implication de tous dans la vie ordinaire.

### **Nous avons besoin de vous.**

Nous poursuivrons l'élargissement et le renouvellement des commissions de travail par activités professionnelles.

Nous veillerons à ce que les commissions soient constituées de membres du Conseil de l'Ordre, d'anciens membres du Conseil de l'Ordre, mais aussi et surtout, du plus grand nombre de consœurs et de confrères.

Les jeunes avocat(e)s seront aussi incité(e)s à participer aux commissions pour faire valoir leur point de vue.

Nous inciterons les commissions à constituer en leur sein des groupes de travail pour fédérer le plus grand nombre d'entre nous.

Nous créerons également une commission pénitentiaire.

Chaque commission sera en charge de la diffusion d'une veille juridique trimestrielle (réformes, jurisprudences) accessible sur le site de l'Ordre (à la rubrique « commissions »).

## Vie démocratique

Nous organiserons **en fin d'année civile une assemblée générale, hors élection**, permettant une présentation du bilan annuel des travaux du Conseil de l'Ordre et des perspectives de chaque commission.

### **La Commission Jeune Barreau et les syndicats verront l'accroissement de leurs rôles.**

Le processus démocratique ordinal sera encore renforcé par leur consultation préalable sur des sujets de fond et ils seront systématiquement associés à toute réflexion sur les sujets d'envergure.

Véritable courroie de transmission entre les avocats de moins de cinq ans de barre et le Conseil de l'Ordre, la Commission Jeune Barreau doit être force de proposition.

La Commission Jeune Barreau verra sa présence encore renforcée : elle interviendra systématiquement au Conseil de l'Ordre sur les questions relatives aux jeunes confrères.

Les syndicats seront régulièrement invités au Conseil de l'Ordre.

La vie ordinaire sera mise en exergue notamment à l'occasion des élections annuelles au Conseil de l'Ordre (présentation des binômes candidats lors d'un événement spécifique).

## Formations, compétences

L'Ordre doit être **actif** pour nous accompagner et nous aider à **accroître** toujours plus nos compétences.

Nous favoriserons des liens de qualité avec l'Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées et nous déterminerons des axes prioritaires quant à la formation continue des avocat(e)s. Nous nous engageons à proposer à l'école de nouvelles formations.

Nous considérons notamment qu'un travail doit être réalisé sur les champs de compétence ; que les avocat(e)s doivent être aidé(e)s à obtenir une spécialisation, à créer leur cabinet, à choisir leur mode d'exercice, à créer un site internet...

---

Nous proposerons aussi des formations en déontologie par contentieux (déontologie de l'avocat(e) civiliste, travailleur, commercialiste, pénaliste...).

Nous poursuivrons et intensifierons le travail de nos prédécesseurs en matière de formation des permanenciers et de tutorat.

S'agissant des formations obligatoires pour être inscrit sur les différentes permanences, nous fixerons, pour chaque formation, deux dates, pour permettre aux collaborateurs d'y participer.

Nous rendrons accessibles en ligne les supports de formation et les enregistrements des formations gratuites.

## **Barreau d'affaires**

Parce que le Barreau d'affaires est une composante essentielle de notre Ordre, nous entendons aussi fédérer l'avocat d'affaires et l'inciter à rejoindre l'ordinalité.

Nous poursuivrons pour cela **l'élargissement de la Commission Barreau d'affaires** qui sera consultée sur les sujets intéressant le quotidien du Barreau d'affaires.

Le Barreau d'affaires partage en effet avec le Barreau dit traditionnel des sujets et enjeux communs à notre profession comme le bon fonctionnement de la Carpa, la promotion et la bonne application du statut du collaborateur, le respect des règles déontologiques etc.... Il contribue par ailleurs à la solidarité de la profession.

L'Ordre doit donc pouvoir mieux s'enrichir de ses expertises et mieux comprendre ses enjeux.

Le fonctionnement de la Carpa doit être simplifié et amélioré (délais, formalités ...).

Il est par ailleurs essentiel que l'Ordre entretienne de bonnes relations avec la Carpa.

Les expertises des avocats du Barreau d'affaires peuvent et doivent par ailleurs être mises au service de tous les avocats.

Nous souhaitons ainsi que les avocat(e)s soient accompagné(e)s dans leurs recherches de progression, de développement d'activités, l'évolution de leur carrière (installation, association, choix d'une structure d'exercice, aide à la gestion...)

**Répondant à notre volonté d'un Barreau solidaire et uni, notre objectif est de favoriser la mise en relation des compétences de chacun.**

Les confrères, qui souhaitent s'installer et s'interrogent sur le mode d'exercice et les montages juridiques qui peuvent être envisagés pour une optimisation de leur développement, doivent pouvoir consulter leurs confrères compétents en la matière.

**L'Ordre favorisera par ailleurs toutes les initiatives tendant à conquérir de nouveaux marchés.**

Nous développerons le dialogue avec les représentations locales des autres professions pour encourager les collaborations et faire valoir l'étendue de nos compétences auprès des entreprises.

Nous poursuivrons l'engagement du Barreau de Toulouse aux côtés de la région Occitanie afin d'aider les entreprises à la relance économique.

L'Ordre entend enfin être solidaire avec le Barreau d'affaires et être à ses côtés pour l'aider à affronter les enjeux de l'interprofessionnalité et de la concurrence avec les autres professions du conseil.

---

# ECOUTE, SOUTIEN ET DEFENSE DES AVOCAT(E)S

**Le rôle essentiel d'un Bâtonnier et d'un Vice-Bâtonnier est d'aider et de défendre les membres de son Barreau.**

**Nous entendons mettre notre détermination au service de chacun d'entre vous.**

## **En interne : des instances accessibles**

Après la journée d'intégration, et durant le premier trimestre, nous rencontrerons personnellement tous les avocat(e)s ayant prêté serment.

**Des liens de confiance et de proximité doivent se créer.**

Le bureau du Bâtonnier ou du Vice-Bâtonnier sera ouvert une demi-journée par quinzaine durant notre mandat. Nous communiquerons ce créneau dans la newsletter chaque semaine et nous vous recevrons sans rendez-vous.

Nous entendons simplifier l'activité quotidienne des avocats et les soutenir.

Nous établirons un **guide synthétique sur la jurisprudence de la Formation restreinte du Conseil de l'Ordre** en matière de contrats de collaboration et de locaux professionnels.

L'objectif est pour chacun d'entre nous de connaître les règles et les exigences de l'Ordre en la matière.

Nous créerons de **nouveaux référents** au sein du Conseil de l'Ordre (référents « locaux professionnels » et référents « structures d'exercice »).

Ils seront vos interlocuteurs privilégiés sur toutes les problématiques liées à l'installation, au choix de structures d'exercice. Une adresse mail dédiée sera créée pour chacun de ces deux référents, afin que vous ayez une réponse rapide et personnalisée à vos questions.

Nous créerons des référents pour toutes les problématiques liées à l'accessibilité des personnes handicapées (ERP). L'Ordre organisera également une formation à destination des confrères sur le sujet.

Nous créerons aussi de nouveaux référents du Conseil de l'Ordre auprès de l'administration fiscale, de l'administration du travail, et de l'urbanisme.

De manière générale, une adresse mail dédiée sera créée pour chaque référent auprès des juridictions, des institutions et de nos partenaires, pour favoriser des réponses rapides.

Nous proposerons la création d'un service ordinal de gestion des audiences pour les confrères et consœurs empêchés.

Il s'agira de mandater un avocat familier de la juridiction pour assurer les mises en état et les renvois ne posant pas de difficultés (audiences d'intérêts civils correctionnels, conseil de Prud'hommes, Tribunal de Commerce, JCP ...).



---

Nous souhaitons aussi que chaque avocat(e) dispose d'un accès à distance simple et sécurisé.

Nous favoriserons la conclusion d'un partenariat avec plusieurs professionnels pour avoir des tarifs négociés.

Enfin, nous amplifierons le travail autour de la centrale d'achat pour négocier des partenariats privilégiés avec des professionnels pour les moyens d'exercice de la profession mais aussi au-delà.

Le Barreau de Toulouse est constitué de 1 800 avocat(e)s, ce qui constitue incontestablement un poids économique.

## Vis-à-vis de l'institution judiciaire

Nous défendrons la place de l'avocat dans l'institution judiciaire, notamment l'**oralité** des débats et la place de l'avocat lors de l'audience, en favorisant une discussion de qualité auprès des magistrats et des greffiers.

Il existe un besoin de communication toujours plus important entre l'Ordre et les juridictions, il est nécessaire de vous tenir au courant de manière constante.

Pour le Tribunal judiciaire, les informations nécessaires figurent sur le site internet de l'Ordre.

Nous veillerons à ce que de telles informations y figurent pour tous les domaines d'activité.

Nous veillerons à être **réactifs** auprès des juridictions, afin de résoudre les difficultés rencontrées par les avocats dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Nous créerons, pour poursuivre cet objectif, des adresses mail dédiés par contentieux pour une réponse rapide et personnalisée pour chaque avocat(e) rencontrant une difficulté.

La permanence « incidents d'audience » sera réinstaurée, nous proposerons qu'elle fonctionne par juridiction. Un numéro de téléphone portable dédié sera créé.

Nous proposerons à nos interlocuteurs l'organisation d'une journée annuelle d'échanges avocat(e)s/magistrat(e)s et professionnel(le)s de greffe sur des problématiques précises et des difficultés récurrentes.

Nous nous assurerons d'être impliqués et consultés dans la mise en œuvre des réformes d'envergure pour ne pas les subir (dématérialisation des demandes d'aide juridictionnelle notamment).

Nous favoriserons l'organisation de formations communes avocat(e)s/magistrat(e)s.

Nous veillerons à ce que, au moins une fois par an, chaque commission rencontre les magistrats en charge du contentieux en lien avec la thématique de la commission.

Nous agirons auprès de chacune des juridictions.

**En droit de la famille**, la situation s'est encore dégradée ces dernières semaines et devient alarmante.

En effet, il n'est plus possible d'obtenir de dates d'audience dans le cadre des procédures de divorce et des procédures hors divorce alors que le système de prise de date venait tout juste de s'améliorer.

**Cette situation, qui rend impossible la saisine de la juridiction familiale, est sans précédent.**

Les conséquences sont directes pour les justiciables qui n'ont plus accès au juge et sont placés dans des situations aux conséquences parfois irréversibles.

---

Les effets sont tout aussi inquiétants pour les confrères qui exercent dans ce domaine et se trouvent de facto privés d'un pan de leur activité en étant confrontés aux interrogations et incompréhensions de leurs clients.

L'Ordre est d'ores et déjà en lien avec la juridiction familiale.

Le problème actuel ne vient, ni de la crise sanitaire, ni de stocks à fluidifier mais d'un manque criant de magistrats et de greffiers affectés à la deuxième chambre combiné à une gestion des ressources humaines à court terme déconnectée de la réalité du terrain.

Les magistrats eux-mêmes regrettent et déplorent cette situation.

Communiquer était nécessaire, mais **des actions plus concrètes doivent être menées** pour contraindre les pouvoirs publics à doter notre juridiction des moyens nécessaires et suffisants.

L'un des moyens d'action pourrait être **l'engagement de la responsabilité de l'État**, dans certains dossiers, avec la mise en cause de l'Agent judiciaire de l'État du fait du fonctionnement défectueux du service public de la justice.

Une telle action n'aura de portée que si elle est massive et concertée.

L'Ordre devra communiquer sur ces actions.

Un modèle d'assignation pourrait être circularisé pour permettre aux confrères d'initier une telle action.

L'objectif n'est bien évidemment pas de nous aliéner les magistrats mais au contraire de les aider à convaincre les pouvoirs publics que la situation ne peut plus perdurer.

## **Vis-à-vis de l'extérieur**

Nous serons mobilisés pour protéger l'activité des avocats vis-à-vis de nos concurrents et défendre notre périmètre.

Nous réinstaurerons la commission exercice du droit et nous l'ouvrirons à tous les avocat(e)s.

Une plainte sera systématiquement déposée par l'Ordre contre les « braconniers du droit » ; l'Ordre se constituera systématiquement partie civile devant le Tribunal correctionnel.

Notre secret professionnel doit également être défendu pour mieux protéger les avocats et les justiciables.

Le secret professionnel est un droit fondamental pour le justiciable qui livre ses confidences en matière de conseil ou de défense.

Il doit être protégé au premier plan par le Bâtonnier.

Nous poursuivrons donc la défense active des avocat(e)s dans le cadre des perquisitions en cabinet d'avocat.

Nous organiserons une formation à destination de celles et ceux qui bénéficient de la délégation.

Nous aimons le Barreau de Toulouse.

Nous souhaitons nous investir, le représenter, être son porte-parole.

Nous avons le sens du collectif.

Nous souhaitons poursuivre et faire évoluer le travail de nos prédécesseurs dans un Ordre qui a su se moderniser, affronter une crise sans précédent, mais aussi amplifier un certain nombre de mouvements.

Soucieux de vos préoccupations, nous désirons comprendre vos besoins, répondre à vos attentes, créer du lien, et favoriser la confraternité.

Pendant la campagne, nous souhaitons rencontrer et écouter nos consœurs et confrères de tous horizons, de tous types d'activités ou formes d'exercice.

Et nous continuerons à le faire lorsque nous serons aux fonctions.

Si vous nous accordez votre confiance, nous serons présents au quotidien.

Nous serons à votre écoute, attentifs à la vie de notre Barreau.

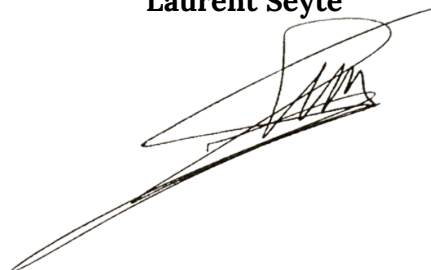
Notre complémentarité et notre complicité nous permettront de travailler dans l'harmonie au service du Barreau dans toutes ses singularités.

Très confraternellement.

**Sylvain Laspalles**



**Laurent Seyte**



**[laspalles.seyte.batonnat2023@gmail.com](mailto:laspalles.seyte.batonnat2023@gmail.com)**

**[www.batonnat2023.fr](http://www.batonnat2023.fr)**

